

Conseil du 9^e arrondissement
Séance du lundi 22 janvier 2018

Vœu à la Maire de Paris, présenté par Delphine Bürkli et l'exécutif municipal du 9^e, relatif à une réelle compensation des abonnés Vélib' pour défaut de service.

Considérant que Vélib' comptait avant la transition entre les deux générations de service de vélos en libre-service 300.000 abonnés ;

Considérant que depuis octobre 2017, les anciennes stations ont été progressivement désactivées, réduisant ainsi jusqu'à 50 % le nombre de vélos et de points d'attache disponibles ;

Considérant que la délibération 2017 DVD 102 organisant la transition entre les deux prestataires prévoyait une mise en service de 505 stations au 1er janvier 2018, puis de 505 autres stations d'ici avril 2018 ;

Considérant qu'au 1er janvier 2018, 64 stations étaient réellement disponibles au terme de 3 mois de travaux, dont une partie ne disposait d'aucun vélo ;

Considérant que le nouveau prestataire s'est alors engagé à mettre en service 80 stations par semaine, soit plus de 300 ans d'ici fin janvier ;

Considérant qu'au 12 janvier 2018 seules 80 stations étaient activées avec 678 vélos disponibles, le rythme de 80 nouvelles stations supplémentaires par semaine n'est donc pas tenu ;

Considérant que Smoovengo s'est engagé à livrer 200 stations fin janvier, ce qui reporte l'achèvement du déploiement au début de l'été ;

Considérant que le déploiement des stations se fait sans prioriser les gares parisiennes, les grandes places, les principales stations de métro ou les sites les plus fréquentés ;

Considérant qu'à cette pénurie de stations s'ajoutent des erreurs de facturation ou de caution auprès des rares clients ayant pu utiliser ce système de vélos en libre-service ;

Considérant qu'au 1er janvier les tarifs Vélib' ont été fortement revus à la hausse, + 194 % pour le ticket journée, +88 % pour le ticket semaine et +28 % pour l'abonnement annuel alors que plus de 90 % des stations sont désactivées ;

Considérant que le Syndicat mixte a voté le 9 janvier des mesures de compensation largement inadaptées : 3h de crédits de location alors que trop peu de vélos sont disponibles et une réduction de 50 % sur les abonnements mensuels pour les nouveaux abonnés et ceux dont l'abonnement arrive à expiration au 1er trimestre 2018 ;

Considérant que face à cette rupture dans la continuité de Vélib', il est indécent d'exiger des abonnés le paiement d'un service défaillant ;

Considérant que les statuts du syndicat mixte Autolib' Vélib' métropole disposent que la Ville de Paris dispose de 50 % des droits de vote sur la compétence Vélib' ;

Considérant que le syndicat mixte pourra activer les clauses de pénalité pour défaillance dans le déploiement des stations ;

Considérant que l'information sur le calendrier d'ouverture des stations est également défailante, les dates de remise en service sur les chantiers n'étant pas respectées ;

Delphine Bürkli et l'exécutif municipal du 9^e arrondissement émettent le vœu que la Maire de Paris demande au syndicat Mixte Autolib' Vélib :

- **de mettre en place une compensation pour l'ensemble des abonnés Vélib' en prolongeant l'abonnement tant que la moitié des stations ne sont pas opérationnelles ;**
- **que l'information relative au calendrier de réouverture progressive des stations soit à la fois plus précise et plus rigoureuse, tant sur le site Vélib' que sur les panneaux de chantier ;**
- **que la priorité soit donnée à la réouverture des stations situées à proximité des principaux nœuds de communication et des sites les plus fréquentés à Paris.**